

**À l'attention des présidentes et
présidents d'association
de Cherbourg-en-Cotentin**

Cherbourg-en-Cotentin, jeudi 21 décembre 2023

SERVICE VIE ASSOCIATIVE

Affaire suivie par

Lydia Cournée

Tél : 02 33 53 96 18

Courriel : vieassociative@cherbourg.fr

P.J. – règlement intérieur du Point Ressources Associations

Objet : Travaux d'impression – mise en place de quotas annuels au 1^{er} janvier 2024

Mesdames et Messieurs les président(e)s d'association,

Depuis sa création en 2021, et ainsi que je vous l'avais présenté lors des Rencontres de la Vie associative, le service vie associative a vocation à développer l'accompagnement de la collectivité auprès des associations du territoire avec l'objectif de leur donner tous les outils nécessaires à leur gestion, à leur développement et à leur autonomie.

Labellisé par l'État GUID'ASSO « accompagnement généraliste » en octobre dernier, le point ressources association – PRA - propose une offre complète d'accompagnement dédiée aux associations et à leurs bénévoles : aide et conseils à la structuration, au fonctionnement administratif et statutaire, accompagnement individuel, formations et enfin les travaux de reprographie.

Ce service d'impressions est proposé à l'ensemble des associations de Cherbourg-en-Cotentin. Pour autant, en raison du nombre de demandes en constante augmentation, afin de préserver de notre environnement, il me semble indispensable d'instaurer un nombre maximum de copies par association. Pour les associations pluridisciplinaires cette limite pourrait être appliquée par section.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2024, chaque association se verra attribuer un quota annuel de 800 copies A4 ou A3 (ou 400 copies recto verso) et 200 A4 ou A3 en couleur par association par an. La couleur sera utilisée uniquement sous forme d'affiche annonçant un événement à Cherbourg-en-Cotentin.

À l'ère du numérique, je vous invite également à privilégier l'envoi de vos documents par courriel et à favoriser la communication de vos événements sur le site internet de la Ville, via la presse locale, le site de l'office du tourisme ou encore les réseaux sociaux.

Je vous rappelle que le service Vie associative propose une série de formations en direction des bénévoles sur des outils permettant de créer des supports de communication dématérialisés. Si vous en éprouvez le besoin, les agents du service vie associative peuvent vous accompagner et vous former à l'utilisation de ces outils.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les président(e)s d'association, mes salutations distinguées.

L'élue en charge de la vie associative,



Odile LEFAIX-VÉRON

Nous rencontrer

Hôtel de ville
10 place Napoléon
Cherbourg-Octeville

Nous écrire

M. le Maire
10, place Napoléon
Cherbourg-Octeville - BP 808
50108 CHERBOURG EN COTENTIN